

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 11

Mercredi 23 mars 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Champoz

#### Communication

##### Ouverture hebdomadaire

L'ouverture hebdomadaire du 28 mars 2022 du bureau communal est déplacée au

– mardi 29 mars 2022 de 18 h 30 à 19 h 30.

Merci pour votre compréhension.

Champoz, le 21 mars 2022

Le secrétariat communal

#### Police administrative

##### Aux propriétaires de chien(s)

Il est rappelé que:

- La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement au secrétariat communal.
- Les propriétaires de chien(s) n'étant pas encore annoncés sont invités à se présenter sans délai, munis du carnet de vaccination, au secrétariat communal, afin de régulariser leur situation.
- Tout chien doit être muni en permanence de la médaille d'identification communale.
- La taxe annuelle par chien est de fr. 40.-

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal au 032 492 12 88 ou lors de l'ouverture hebdomadaire du bureau, le lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30.

Champoz, le 17 mars 2022

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérante: Hélios A. Charpillot SA, Rte de Montoz 9, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: kwsa SA, Architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 2279, 2281, 2293 et 2294, au lieu-dit: «Rte de Chaluet», commune de Court.

Projet: construction d'une usine avec logement de service pour le concierge, construction d'un parking couvert sur deux étages et d'un parking extérieur pour un total de 99 places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Ravières – Les Condémines».

Objet protégé: intervention sur la végétation des rives (21 LPN).

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR, 54c OC, 12, 15 et 19 RPQ «Les Ravières – Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Mise au concours

Pour compléter son équipe de conciergerie, la Municipalité de Court met au concours un poste d'auxiliaire de conciergerie (15-20%)

avec entrée en fonction immédiate ou à convenir.

**Vos tâches:** épauler le responsable dans les différents travaux de nettoyage des bâtiments communaux.

#### Votre profil

- Disponibilité les mardis et jeudis matins et sur demande les lundis matins,
- Conscience professionnelle et grande propreté,
- Ouverture aux changements et flexibilité.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10, ou à Madame Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40.

Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique ([contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)).

Délai de postulation: jeudi 14 avril 2022

Court, le 23 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



### Eschert

#### Administration communale – fermeture

En raison de travaux d'archivage, l'administration communale sera fermée du mardi 29 mars 2022 au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022. En cas de demandes urgentes, vous pouvez composer le N° de téléphone 077 495 06 45 le matin entre 9h et 11h.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Eschert, le 21 mars 2022

Administration communale



### Moutier

#### Mise au concours

La Commission scolaire de Moutier met au concours:

**2 postes de collaborateurs/trices au service des devoirs surveillés de l'école primaire.**

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Délai de réception des postulations: lundi 4 avril 2022.

Moutier, le 23 mars 2022

Conseil municipal



### Belprahon

#### Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2022. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Belprahon, le 23 mars 2022

Le Conseil communal

#### Ferme Joray - Interdiction de parking

Nous rappelons que la Ferme Joray, Les Grands Clos 12, est un bâtiment privé et que par conséquent, la place devant la ferme n'est pas une place de parc publique. L'emplacement doit être laissé libre pour les usagers et pour les futures manifestations qui seront organisées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Belprahon, le 23 mars 2022

Le Conseil communal

## Ordonnance concernant la taxe de stationnement

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 15 mars 2022, a modifié l'ordonnance concernant la taxe de stationnement (articles 2, 3 et 4).

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 16 mars 2022

Conseil municipal

Services Techniques - Services Industriels

## Carrefour de Graiteray

### Annnonce du début des travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement du carrefour de Graiteray vont démarrer en principe dès le lundi 21 mars 2022 et seront réalisés en plusieurs étapes.

La première étape durera environ 1 mois et demi et générera la fermeture à la circulation du tronçon allant de la croisée rue du Viaduc/Chemin de la Piscine au carrefour de Graiteray. Une déviation sera mise en place soit par le chemin des Pompiers soit en direction de la Piscine, par la route de contournement Patinoire / Halle polysport.

Aussi, nous remercions tous les riverains et les usagers de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place selon l'évolution du chantier.

En revanche, les accès piétons seront garantis en tout temps. Le point de récolte de la rue du Viaduc a été déplacé sur la place de parc Beseran (au Sud-Est de la Patinoire).

Nous pouvons d'ores et déjà assurer les usagers que tout sera mis en œuvre pour atténuer autant que possible les désagréments causés par ce chantier.

Nous remercions déjà vivement la population de sa compréhension et de sa tolérance durant ces travaux.

Moutier, mars 2022

Services Techniques - Services Industriels

## Avis de construction

Requérant : SI AES SA, rue de Soleure 4, 2740 Moutier

Auteur du projet : Raymond Heyer Architecte HES, 2742 Perrefitte

Emplacement : Parcelle N° 1517, rue de l'Est 28 & 30

Projet : Pose de toitures sur les balcons des derniers étages des bâtiments 28 et 30.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant : Ecole Prévôttoise, Blanche-Terre 20, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1810, Blanche-Terre 20

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord-Ouest.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant : AMEJO SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Auteur du projet : SP-Ventilation Sàrl, 1077 Servion

Emplacement : Parcelle N° 135, rue du Château 12

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur en façade Nord.

Zone : Cpc1

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C) / objet figurant dans l'ensemble bâti B

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant : Bobillier Jean-Claude et Nicole, chemin des Mûriers 1, 2740 Moutier

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 675, chemin des Mûriers 1

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur dans le bûcher à l'Est du bâtiment.

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérante : Ehrenhaus GmbH, Regensbergstrasse 322, 8050 Zürich.

Auteur du projet : Obart architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 471, au lieu-dit : « Quartier de la Verrerie 2 », commune de Moutier.

Projet : rénovation, assainissement et transformation du bâtiment N° 2, aménagement de

deux appartements supplémentaires dans les combles, démolition des cheminées, remplacement des tuiles, aménagement de lucarnes, velux et panneaux solaires en toiture, remplacement du chauffage par une PAC air/eau à l'extérieur et aménagement de 6 places de stationnement entre les bâtiments 2 et 4.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C.

Dérogations : art. 25 LCFO, 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérante : Hôpital de Moutier SA, Beausite 49, 2740 Moutier

Auteur du projet : Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1546, au lieu-dit : «Beausite 49», commune de Moutier.

Projet : construction d'une véranda avec garde-corps sur l'étage D de l'hôpital.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP 12 « Centre hospitalier ».

Dérogations : art. 25 LCFO et 55 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



**Perrefitte**

## Avis de construction

### Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Vincent Schaller, Clos de la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2742 Perrefitte

Projet : Installation photovoltaïque de 302,40 m<sup>2</sup> au sud de la parcelle N° 48.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BElogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Durant la fermeture du bureau communal du 18 au 22 avril 2022 (vacances de Pâques), il sera possible de consulter le dossier en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91.

Perrefitte, le 23 mars 2022

Le Conseil municipal

#### Communications du Conseil municipal

#### Elections cantonales du 27 mars 2022

Jusqu'au 26 mars 2022, un panneau à l'entrée de la localité indiquera régulièrement le taux de participation enregistré en fonction des votes reçus par correspondance. Un lien sur le site internet de la commune (page d'accueil) permet également une visualisation de ce pourcentage en temps réel.

Le lundi 21 mars à 12h le pourcentage des votants se montait à 7,28 % pour notre commune.

Nous remercions les personnes qui ont déjà retourné leur enveloppe de vote par correspondance (ne pas oublier de signer la carte !) et invitons les personnes qui n'ont pas encore voté à faire entendre leur voix.

Perrefitte, le 23 mars 2022

Le Conseil municipal



### Petit-Val

#### Commission du cimetière

Le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour siéger dans la nouvelle commission du cimetière.

Conformément au règlement de l'arrondissement de sépultures de Sornetan, la commission sera composée de trois personnes dont le chef du dicastère et un représentant de la commune de Rebévelier.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer à l'administration communale de Petit-Val jusqu'au 5 avril 2022.

Souboz, le 23 mars 2022

Conseil communal

#### Avis de construction

Requérant/e : Wenger Isler Nathalie, Rue Centrale 17, 1804 Corsier-sur-Vevey

Rue : Clos Devant 38, 2748 Souboz

Parcelle N° : 41

N° eBau : 2021-8760

Projet de construction : Réalisation d'un studio pour une résidence secondaire avec une nouvelle cuisine, une nouvelle salle de bain, remplacement de fenêtres dans un bâtiment existant et ouverture d'une porte-fenêtre en façade sud. A l'extérieur, installation de trois réservoirs d'eau de 1000 l, aménagement d'une place de parc, d'une nouvelle place en pavés filtrants, d'un nouveau mur en pierres sèches et d'une nouvelle place de feu.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Dérogation requise : 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement, auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 23 mars 2022

Secrétariat communal



### Rebévelier

#### Déchets spéciaux

La Commune a signé un contrat pour la collecte des déchets spéciaux.

Ce contrat mentionne que tout citoyen de Rebévelier peut livrer directement ses déchets spéciaux dans les déchèteries de Ronde-Sagne à Tavannes et de Rondchâtel de Péry, aux heures d'ouverture indiquées. Il prévoit la gratuité pour les déchets spéciaux ménagers présentés en petites quantités.

Sont considérés comme déchets spéciaux :

- Médicaments
- Produits de lessive, eau de javelle
- Peintures et vernis
- Autres produits chimiques ou additifs
- Solvants
- Tubes fluorescents
- Pesticides, produits phytopharmaceutiques
- Huiles de moteur
- Appareils et piles contenant du mercure
- Huiles végétales
- Acides, décalcifiants

Nous vous remercions de votre compréhension ainsi que de votre participation au bon déroulement de l'élimination de ces déchets.

Rebévelier, le 14 mars 2022

Le Conseil communal



### Reconvilier

#### Avis de construction

Requérant : Bœgli Frédy, Route de Saules 31, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 841, Route de Saules 31

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 15 avril 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 16 mars 2022

Le secrétariat municipal

#### Fermeture exceptionnelle bibliothèque

Nous informons nos citoyens que la bibliothèque sera exceptionnellement fermée le

**MERCREDI 30 MARS 2022**

Merci d'avance pour votre compréhension !

Reconvilier, le 23 mars 2022

La Bibliothécaire

#### DÉPÔT PUBLIC concomitant avec la Commune municipale de Tavannes

Modification mineure du Plan de Quartier «CELTOR» valant Permis de Construire (PQ/ PC) selon art. 122 al.7 OC (procédure simplifiée)

Conformément aux art. 60 de la Loi du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC) et 122 al.7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les Constructions (OC), le Conseil municipal de Reconvilier (concomitamment avec le Conseil municipal de Tavannes) dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Le dossier comprend :

– 749-22-10 A – Plan de Quartier «CELTOR» – Communes de Reconvilier et de Tavannes ;

– 749-22-10 B – Plan d'Exploitation ;

– 749-22-10 C – Plan de remise en état final ;

– 749-22-20 – Règlement de Quartier «CELTOR» – Commune de Reconvilier ;

– à titre informatif : le Règlement de Quartier «CELTOR» – Commune de Tavannes, le Plan d'acquisition de terrain et le 'Résumé des modifications' apportées ;

avec pour toutes modifications :

– indication prescriptive de l'Espace Réservé aux Eaux (ERE) ;

– nouveau Périmètre de Protection du Paysage ;

– prescription de la 'forêt de nature particulière'.

Le projet de modification mineure du Plan de Quartier valant Permis de Construire «CELTOR» est déposé publiquement du 24 mars au 27 avril 2022 auprès des Administrations municipales de Reconvilier et de Tavannes où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture des guichets.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès de l'Administration municipale, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, contre la modification envisagée.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront expressément le 10 mai 2022 en Mairie de Reconvilier sur invitation du Conseil municipal.

Il est également possible, dans un délai de 30 jours, de former par écrit un recours motivé auprès de la Préfecture de l'Arrondissement administratif du Jura bernois contre l'arrêté du Conseil municipal du 21 mars 2022 prévoyant l'organisation d'une procédure simplifiée.

Le Conseil Municipal de Reconvilier

Reconvilier, le 21 mars 2022

#### Conduites d'eau

#### Annnonce de travaux - Rue de Bonné

Des travaux de réfection, des conduites d'alimentation et d'assainissement en eau, sont prévus prochainement à la Rue de Bonné. Les travaux débuteront dans le courant du mois d'avril et devraient durer environ 3 mois.

Durant ces travaux, la route concernée devra être ponctuellement fermée, partiellement ou totalement, à la circulation.

La Commission technique vous remercie d'avance pour votre compréhension ainsi que pour la gêne occasionnée.

Reconvilier, le 23 mars 2022

Commission technique

## Avis de construction

Requérant : Hänggi Stéphane, Rue du Bruye 6, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 178, Rue du Bruye 6

Projet : Changement d'affectation du 1<sup>er</sup> étage pour la création d'un logement avec ajout de 4 fenêtres en pente sur le pan Nord du toit et 1 fenêtre en pente sur le pan Sud du toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 23 mars 2022

Le secrétariat municipal



## Saicourt

Informations communales

### Sociétés de tir – Calendrier des jours de tir

Les sociétés de tir de Saicourt et du Fuet avisent la population que des tirs à balles auront lieu dès le 30 mars et jusqu'au 31 décembre 2022 dans les zones de tir de Saicourt et du Fuet. Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tir. Les sociétés de tir déclinent toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

### Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2022. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

### Chasse aux œufs

La Société de promotion de la commune de Saicourt organise une chasse aux œufs le samedi 9 avril 2022 entre Le Fuet et Bellelay (proche de l'arrêt de bus de La Bottière). Départ de la course à 14h. Prix: Fr. 5.- par enfant. Petite restauration sur place. Réservations fortement recommandées jusqu'au 31 mars 2022 à spcs@gmail.com ou au 078 762 18 86.

Le Fuet, le 23 mars 2022

Conseil municipal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Saules

### Demande de permis de construire par eBau (voie électronique)

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2022, les demandes de permis de construire doivent être exclusivement déposées par le requérant et traitées par les autorités par voie électronique via eBau.

Comme pour le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devez dorénavant enregistrer votre demande de permis de construire et téléverser vos plans, photos et autres documents via [www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau).

**Important:** un identifiant BELogin est nécessaires pour se connecter à eBau.

Jusqu'à l'adaptation de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), tous les documents déposés par voie électronique doivent encore être signés et imprimés et envoyés en deux exemplaires par la poste (formulaire, plans, annexes, etc.) ou déposés au secrétariat communal.

Des informations sont également disponibles sur le site internet communal

[www.saules-be.ch/urbanisme/permis-de-construire](http://www.saules-be.ch/urbanisme/permis-de-construire).

La décision portant sur l'octroi du permis de construire (ou son refus) continuera quant à elle d'être notifiée par courrier postal.

Saules, le 16 mars 2022

Conseil communal



## Sorvilier

### Baromètre électoral

Afin d'augmenter le taux de participation aux élections fédérales de 2023, Jb.B a créé un baromètre électoral. Il sera déjà utilisé pour les élections cantonales du 27 mars 2022.

Le baromètre électoral peut être consulté sur la page d'accueil du site internet de la commune ou sur la page <https://barometre-jbb.ch/>.

Au 18 mars 2022, 8.84 % des habitants de Sorvilier ont déjà voté par correspondance pour les élections du 27 mars 2022. Nous comptons sur vous pour vous rendre aux urnes.

Sorvilier, le 23 mars 2022

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant : M. Pascal Bratschi, Rue des Prés Bernard 22, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement du chauffage à mazout existant du bâtiment Rue des Prés Bernard 22 par une nouvelle installation avec une pompe à chaleur air/eau à l'extérieure, parcelle N° 1711 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 23 mars 2022

Le chef des travaux publics

### DÉPÔT PUBLIC concomitant avec la Commune municipale de Reconvilier

Modification mineure du Plan de Quartier «CELTOR» valant Permis de Construire (PQ/ PC) selon art. 122 al.7 OC (procédure simplifiée)

Conformément aux art. 60 de la Loi du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC) et 122 al.7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les Constructions (OC), le Conseil municipal de Tavannes (concomitamment avec le Conseil municipal de Reconvilier) dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Le dossier comprend :

- 749-22-10 A – Plan de Quartier « CELTOR » – Communes de Reconvilier et de Tavannes ; 749-22-10 B – Plan d'Exploitation ;

- 749-22-10 C – Plan de remise en état final

- 749-22-21 – Règlement de Quartier « CELTOR » – Commune de Tavannes ;

- à titre informatif: le Règlement de Quartier «CELTOR» – Commune de Reconvilier, le Plan d'acquisition de terrain et le 'Résumé des modifications' apportées ;

avec pour toutes modifications :

- indication prescriptive de l'Espace Réservé aux Eaux (ERE) ;

- nouveau Périmètre de Protection du Paysage ;
- prescription de la 'forêt de nature particulière'.

Le projet de modification mineure du Plan de Quartier valant Permis de Construire «CELTOR» est déposé publiquement du 24 mars au 27 avril 2022 auprès des Administrations municipales de Tavannes et de Reconvilier où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture des guichets.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès de l'Administration municipale, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, contre la modification envisagée.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront expressément le 10 mai 2022 en Mairie de Tavannes sur invitation du Conseil municipal.

Il est également possible, dans un délai de 30 jours, de former par écrit un recours motivé auprès de la Préfecture de l'Arrondissement administratif du Jura bernois contre l'arrêté du Conseil municipal du 14 mars 2022 prévoyant l'organisation d'une procédure simplifiée.

Tavannes / Reconvilier, les 14 et 21 mars 2022

Le Conseil municipal de Tavannes

### Avis de construction

Requérant : M. Jérôme Schoeni, La Combe 5, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 957, au lieu-dit : « La Combe 5 », commune de Tavannes.

Projet : demande après coup pour l'aménagement d'un appartement dans les combles du bâtiment existant, aménagement de lucarnes sur les pans Sud et Nord du toit, aménagement de terrasses au niveau de l'appartement sur toute la longueur des façades Sud et Nord, pose de divers Velux, pose d'un escalier métallique sur la façade Sud pour accéder à la terrasse et suppression de l'annexe

5a et pose d'une tente à l'Est du bâtiment existant pour le stockage de matériel non polluant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A1.

Dérogation : art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

Requérant : M. Cosimo D'Elia, Chemin de l'Orgerie 9, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Arc architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 2230, au lieu-dit : « Clos du Crêt 1 », commune de Tavannes.

Projet : construction d'une maison plurifamiliale de 4 appartements en PPE avec 3 garages et 2 places de stationnement devant l'immeuble, pose de panneaux solaires et photovoltaïques en toiture et d'une PAC à l'extérieur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ3.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



**Avis de construction**

Requérante : DC Swiss SA, Case postale 363, Grand-Rue 19, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Industrialpark construction Sàrl, Rämismatte 5, 3232 Ins.

Emplacement : parcelles N°s 1062, 1070, 1074 et 1105, au lieu-dit : « Grand-Rue 19 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : démolition des bâtiments N°s 25 et 27, construction d'une nouvelle halle industrielle composée d'une zone de production et de locaux sociaux, réaménagement de l'espace extérieur, aménagement de places de stationnement et de zones vertes, pose de panneaux photovoltaïques, diverses installations techniques et de parois antibruit en toiture et déplacement des câbles électriques BKW.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : Aa-5 «Birse» et Centre B.

Dérogations : art. 48 LAE, 54c OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

Requérants/maîtres d'ouvrage : ESMA, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Auteur du projet : KWSA, Kaiser Wittwer Schnegg Architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1079, Rue du Collège 8a, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Rénovation de la halle de gymnastique, changement des anciennes fenêtres et installation de panneaux solaires en toiture.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZBP7

Objets protégés : Digne de conservation

Dépôt public : du 23 mars au 22 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions-consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillon 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

**Calendrier des parutions 2022**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
13	12	30.03.2022	mercredi	26	25	29.06.2022	mercredi	40	36	05.10.2022	mercredi
14	13	06.04.2022	mercredi	27	26	06.07.2022	mercredi	41	37	12.10.2022	mercredi
15	14	13.04.2022	mercredi	28	27	13.07.2022	mercredi	42	38	19.10.2022	mercredi
16	15	21.04.2022	JEUDI	29		20.07.2022	SUPPRIME	43	39	26.10.2022	mercredi
17	16	27.04.2022	mercredi	30		27.07.2022	SUPPRIME	44	40	02.11.2022	mercredi
18	17	04.05.2022	mercredi	31		03.08.2022	SUPPRIME	45	41	09.11.2022	mercredi
19	18	11.05.2022	mercredi	32	28	10.08.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi
20	19	18.05.2022	mercredi	33	29	17.08.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
21	20	25.05.2022	mercredi	34	30	24.08.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
22	21	01.06.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
23	22	09.06.2022	JEUDI	36	32	07.09.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
24	23	15.06.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
25	24	22.06.2022	mercredi	38	34	21.09.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
				39	35	28.09.2022	mercredi				

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

**Mercredi** 15 h à 17 h

**Jeudi** 15 h à 18 h

**Vendredi** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Ma et Me** 14 h à 16 h

**Jeudi** 14 h à 18 h

### **Police administrative:**

**Lu – ma et ve** 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

**Mercredi** 15 h à 16 h

**Jeudi** 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Services techniques – Travaux publics**

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### **Accès libre**

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet  
Electricité. Eau 032 494 12 12**

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

**Site internet**  
www.moutier.ch

**Courriel**  
info@moutier.ch

# informations pratiques



## Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

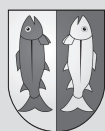
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## Champoz

Commune mixte de Champoz  
Broгна Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## Corcelles

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## Court

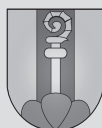
Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: admin@saicourt.ch  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: www.saicourt.ch

### Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: communesauls@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: adm@sorvilier.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30  
Site internet: www.sorvilier.ch